



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1757

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Innovation - Attribution de subventions de fonctionnement aux pôles de compétitivité et clusters - Associations Axelera, LUTB Transport et mobility Systems, Lyonbiopôle, Techtera, Tenerdis, Imaginove, Cluster Lumière, Clust'R Numérique - Programmes d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1757**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Innovation - Attribution de subventions de fonctionnement aux pôles de compétitivité et clusters - Associations Axelera, LUTB Transport et mobility Systems, Lyonbiopôle, Techtera, Tenerrdis, Imaginove, Cluster Lumière, Clust'R Numérique - Programmes d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les clusters et pôles de compétitivité ont pour objectif d'engager des démarches partenariales pour mettre en œuvre des stratégies communes et porter des projets afin d'accroître la compétitivité des entreprises positionnées sur un même marché. Pour ce faire, les clusters et les pôles de compétitivité agissent sur différents leviers : l'innovation, le développement de nouveaux produits/services, la formation, le développement commercial, l'internationalisation, la gestion des ressources humaines, la performance industrielle. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à ces dynamiques.

Si les premiers sont issus de démarches et d'initiatives locales, les seconds, les pôles de compétitivité, ont été créés en 2004 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France et se concentrent sur le soutien à l'innovation. Par leurs actions, ils favorisent le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. La feuille de route des pôles de compétitivité pour la période 2013-2018 (3<sup>e</sup> phase des pôles) est résolument tournée vers les débouchés économiques et l'emploi. Pour atteindre cet objectif :

- les pôles de compétitivité doivent devenir des usines à produits d'avenir qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché,

- l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) par les pôles de compétitivité sera renforcé dans 4 domaines principaux : l'accès au financement privé, l'internationalisation, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, 6 pôles de compétitivité accompagnent les entreprises dans leur développement et sont financés par la Métropole aux côtés de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Axelera : chimie-environnement,
- LUTB Transport & Mobility Systems : systèmes de transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain,
- Lyonbiopôle : santé,
- Imaginove : contenus numériques (jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, animation et multimédia, etc.),
- Techtera : textiles techniques et matériaux souples,
- Tenerrdis : transition énergétique et énergies renouvelables.

La Métropole accompagne également 2 clusters sur son territoire :

- le Cluster Lumière : éclairage,
- le Clust'R numérique : filière logicielle.

## II - Objectifs

Par leurs actions auprès des entreprises du territoire, les pôles de compétitivité et les clusters sont des acteurs clés pour la mise en œuvre du Programme de développement économique 2016-2020 de la Métropole.

Ils contribuent notamment aux 3 priorités de l'ambition Lyon, Métropole fabricante : accompagner les PME et PMI au potentiel de croissance, consolider le socle industriel du territoire et, enfin, favoriser la naissance de l'innovation à l'interface des secteurs d'excellence.

Ces différentes structures sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions qui s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles de la stratégie de développement de l'innovation de la Métropole, aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres collectivités locales.

Pour l'année 2017, ce financement représente une subvention totale de 815 680 €. Ce montant est identique aux subventions 2016, qui avaient été abaissées de 3 à 6 %, selon les structures, par rapport à l'année 2015. Ces structures, de type associatif, développent essentiellement des missions dites d'intérêt général auprès des entreprises. Au-delà des financements privés qu'elles parviennent à capter, leur fonctionnement dépend très essentiellement des cotisations de leurs adhérents, d'une part, et des financements publics, d'autre part. Aussi, pour ne pas fragiliser de manière trop importante, il est proposé de ne pas reconduire cette baisse en 2017. Cette proposition s'inscrit dans le respect du cadrage budgétaire général appliqué aux dépenses de fonctionnement en matière d'action économique.

### 1° - Pôle de compétitivité Axelera

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se place au premier rang français de production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de 82,4 milliards d'euros. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur des cleantech que la Métropole met en œuvre et adresse de nombreux enjeux de l'usine du futur. En octobre 2016, le pôle compte 358 adhérents dont 269 entreprises parmi lesquelles 176 PME et 77 acteurs académiques de recherche et/ou formation.

#### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016*

Par délibération du Conseil n° 2016-1159 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2016.

Le pôle a continué en 2016 à déployer sa feuille de route stratégique, finalisée en 2013. Les efforts ont notamment porté sur la création de valeur et l'international. Le bilan des actions 2016 (au 30 octobre 2016) du pôle est le suivant :

- l'émergence, la labellisation et le financement de projets de R&D, la labellisation et l'accompagnement à la mobilisation de financements pour 17 projets de R&D collaboratifs dont 4 projets financés dans le cadre du fonds unique interministériel ainsi que l'organisation de journées de valorisation et de promotion de projets terminés et en cours,
- le développement de l'offre de services aux PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) comprenant l'accompagnement des start-up à la levée de fonds (via l'Axelera Invest Club), l'organisation de séances de sensibilisation et la formation sur les leviers de l'innovation et sur la propriété intellectuelle, l'accompagnement à l'export, la mise en réseau (jeudis d'Axelera),
- le développement d'actions orientées vers le développement de liens commerciaux entre PME et grands groupes, via notamment plusieurs réunions de l'Axelera business club,
- des liens renforcés avec les territoires, notamment la Métropole, dans le cadre de la promotion de la saison 2 de l'Appel des 30, de BigBooster, du Cleantech forum 2016, du salon Pollutec 2016,

- des actions de mise en visibilité du pôle et de la filière avec, par exemple, un partenariat pour lancer le MOOC Circularvalue sur l'économie circulaire, plusieurs conférences de presse à l'occasion de l'assemblée générale mixte du pôle ou du salon Pollutec et à l'occasion de nombreuses interviews presse et radio,

- le renforcement du partenariat avec la plateforme collaborative Axel'One, auquel le déménagement du pôle Axelera à Solaize va concourir,

- le renouvellement du label Gold délivré par l'European Cluster Excellence Initiative attestant l'excellence du management du pôle.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de performance du pôle par les financeurs a mis en évidence une atteinte très satisfaisante à hauteur de 89 % des objectifs.

**b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**

Le pôle continuera en 2017 à déployer sa feuille de route stratégique, finalisée en 2013. Les actions du pôle se déclineront comme suit :

- sur le volet stratégie : alignement avec les politiques nationales, régionales et territoriales, et sur le développement, adaptation du modèle économique au contraintes de financement, élargissement à l'Auvergne, démarrage de la réflexion Stratégie 2019-2025, tout en visant l'atteinte des objectifs 2018 du contrat de performance,

- sur le volet innovation : prioriser les actions de prospection et d'animation autour de la thématique industrie du futur - Chimie et numérique en ciblant un projet structurant d'ampleur, maintenir le nombre de projets d'innovation financés et la diversité des guichets de financement (Fonds unique interministériel (FUI), Europe, Programme investissements d'avenir (PIA), Agence nationale de la recherche (ANR), etc.), continuation des journées techniques et de valorisation, intensification des actions collaboratives avec les plateformes Axel'One et Provademse,

- sur le volet accompagnement des entreprises membres du réseau : développement d'une action de facilitation, donneurs d'ordre - fournisseurs, lancement du groupement d'employeur, poursuite des actions en matière de développement économique et de l'événementiel associé,

- sur le volet international : déploiement de l'action visant à augmenter le nombre de projets européens concernant notamment le partenariat avec le cluster Greenwin et la suite du projet schéma de cohérence territoriale (SCOT), la participation du pôle aux événements et groupes de travail de l'initiative européenne public-privé SPIRE (Sustainable Process Industry through Resource and Energy Efficiency) et le renforcement de l'interclustering européen.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2017, d'un montant 1 667 623 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	782 000	cotisations	470 690
personnel détaché/part chargée membres fondateurs	132 000	participation adhérents et prestations	116 000
autres services extérieurs et frais généraux	148 102	personnel détaché/part chargée membres fondateurs	132 000
impôts et taxes	10 000	Etat-Direccte	276 000
actions stratégie	60 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	154 000
actions innovation, écosystèmes	76 188	Métropole de Lyon	107 000
actions adhérents et compétences	35 000	Communauté d'agglomération de Grenoble Métro	25 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
développement international	344 333	Région Auvergne-Rhône-Alpes (plan de développement international, projet Friches, autres)	306 100
promotion et communication	80 000	Europe	80 833
<b>Total</b>	<b>1 667 623</b>	<b>Total</b>	<b>1 667 623</b>

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 107 000 €, montant identique à 2016, pour accompagner l'association Axelera en 2017 dans son programme d'actions.

## 2° - Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems

Le secteur du véhicule industriel et de l'automobile représente 31 000 emplois sur le territoire de la Métropole. Renault Trucks et Iveco sont les 2 plus gros employeurs du secteur avec un ensemble de près de 6 000 salariés sur le territoire de la Métropole.

LUTB TMS est une association créée fin 2005. Elle regroupe un pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems (anciennement Lyon Urban Trucks and Bus), axé sur les transports collectifs de personnes et de marchandises ainsi que le cluster régional visant à promouvoir et fédérer les acteurs de la filière automobile de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ayant participé activement à la création du pôle, la Métropole est un de ses membres fondateurs. Fin 2016, le pôle compte 195 adhérents (contre 185 fin 2015).

### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération du Conseil n° 2016-1159 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 400 € au profit de LUTB TMS dans le cadre de son programme d'actions 2016.

Les principales actions du pôle ont permis en 2016 de :

- poursuivre le travail d'émergence et de labellisation de projets de R&D (12 projets), via les réunions régulières de la commission scientifique et technique, ainsi que les 15 Think Tanks organisés sur l'année,
- poursuivre le travail d'animation du réseau via les rendez-vous LUTB RAAC (3 organisés en 2016),
- conforter la visibilité et la reconnaissance nationale et internationale du pôle et de ses adhérents, via la participation à des salons et à des réseaux européens (Polis) et l'organisation des Automotive Techdays,
- travailler sur l'émergence de démonstrateurs, notamment dans le cadre de partenariats avec des territoires (Grand Genève, Métropole, etc.) ainsi que sur la mise en place de démonstrateurs passant en phase opérationnelle telle que les premiers tests des véhicules roulant au gaz dans le cadre du projet Equilibre qui concerne l'expérimentation de transport de marchandises,
- lancer la plateforme de mutualisation des moyens et des compétences des adhérents du pôle,
- concrétiser la création du Réseau logistique Auvergne Rhône-Alpes constitué en association des 5 réseaux suivants : Auvergne ferroviaire développement, Auvergne logistique développement, LUTB-RAAC, pôle d'initiative logistique et transport (PILOT), pôle d'intelligence logistique.

### b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

En 2017, le pôle poursuivra son action de déploiement stratégique. Le plan d'actions se décline comme suit :

- renforcer l'usine à produits et stimuler l'innovation via la mise en place de 15 Think Tanks annuels,
- animer le réseau des membres et partenaires via 3 rendez-vous LUTB-RAAC et les actions de sensibilisation,
- poursuivre l'accompagnement et le déploiement des démonstrateurs d'applications, tel que le projet de déchèterie fluviale.

LUTB TMS prépare, aux côtés du pôle de compétitivité Mov'eo, une réponse à l'appel à projet européen Knowledge and Innovation Communities on urban mobility.

- animer l'écosystème du pôle et son ancrage territorial en relation avec les pôles de compétitivités français actifs sur les thématiques de la logistique et des transports, la mise en place d'une convention avec l'Institut de recherche technologique System X, le suivi du projet Transpolis (alimentation du flux de projets de la plateforme), l'élaboration d'une nouvelle roadmap technologique en vue de l'élaboration d'un nouveau contrat de performance, la participation au salon Solutrans à travers la création et le pilotage d'un prix de la motorisation, un stand collectif d'entreprises, la participation au village des start-up et au village formation. La participation à la conférence annuelle du réseau Polis. L'organisation d'un séminaire sur la transition énergétique A.

Le budget prévisionnel de LUTB TMS pour l'année 2017, d'un montant de 1 659 361 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions de pilotage, gouvernance, reporting	331 872	cotisations	217 001
innovation et animation du réseau	835 597	valorisations	785 144
accompagnement de groupes d'entreprises	491 892	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon-Métropole Saint-Etienne Roanne	100 000
		Etat	125 856
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	374 960
		Métropole de Lyon	56 400
<b>Total</b>	<b>1 659 361</b>	<b>Total</b>	<b>1 659 361</b>

Il est proposé d'accorder une subvention de 56 400 €, montant identique à 2016, à l'association LUTB TMS pour son plan d'action 2017, notamment les actions d'animation et de montage de projets du pôle ainsi que ses actions de promotion locale et internationale et le renforcement des actions dans le transport de marchandises.

### 3° - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle

La filière santé représente près de 150 000 emplois et près de 800 entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes. La Métropole, locomotive régionale sur ce secteur d'activité, compte 35 000 emplois privés au sein d'entreprises de biotechnologies, technologies médicales et pharmacie. En intégrant les acteurs publics et privés du soin, l'activité représente près de 80 000 emplois dont des employeurs importants tels le groupe Sanofi ou les Hospices civils de Lyon. Ce secteur d'activité fait en outre preuve d'une résilience et d'une dynamique très fortes et présente un taux de croissance régulier sur les 15 dernières années.

La création du pôle de compétitivité Lyonbiopôle en 2005 et d'un certain nombre de réseaux thématiques académiques et cliniques a contribué à structurer cette filière et à en accroître la visibilité et l'attractivité au plan national et international.

#### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016*

Par délibération du Conseil n° 2016-1062 du 21 mars 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 800 € au profit de Lyonbiopôle, dans le cadre de son programme d'actions 2016 dont figurent ci-dessous les principaux résultats :

- à mi-parcours de la phase 3 des pôles, Lyonbiopôle présente des résultats extrêmement positifs puisque 90 % des objectifs 2018 de sa feuille de route ont déjà été atteints,

- conséquence de l'élargissement thématique opéré en 2013, le nombre d'adhérents a poursuivi sa croissance en 2016 pour atteindre 200 adhérents, dont 165 PME (+ 46 % par rapport à 2013),

- 95 événements d'animation ont été organisés en 2016 (dont un nombre croissant en partenariat avec d'autres structures thématiques de l'écosystème) mobilisant plus de 3 320 participants qualifiés,

- depuis 2005, 208 projets ont été labellisés par Lyonbiopôle, représentant un investissement total de 948 M€ et ayant mobilisé 381 M€ d'aides publiques. Ces projets ont en particulier généré 174 brevets, 30 essais cliniques, 26 nouveaux services sur le marché, 94 nouveaux produits au stade commercial, et ont permis de créer des centaines d'emplois ainsi que de soutenir l'émergence de dizaines de jeunes sociétés,

- sur le volet développement économique, Lyonbiopôle a déployé une activité intense : 25 accompagnements individuels d'entreprises, plus de 50 contacts investisseurs nationaux et internationaux, 8<sup>e</sup> édition de la Journée investissements privés, actions de formation, Biovision Investor Conference, 7 rencontres grands groupes-PME,

- Lyonbiopôle est devenu en 2016 l'un des 2 pôles santé opérateurs du Pass French Tech,

- les actions sur le volet international ont également été très soutenues avec 7 missions à l'étranger et plus de 80 entreprises accompagnées dans leur développement international.

### **b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**

En 2017, Lyonbiopôle poursuivra les actions de sa feuille de route stratégique 2014 en intégrant les évolutions depuis fin 2015, en particulier en termes de couverture territoriale. En effet, outre l'élargissement de sa communauté à l'ensemble des champs de la santé engagée depuis 2013 et qui se poursuivra, Lyonbiopôle propose désormais son offre d'accompagnement à l'ensemble des acteurs de la santé sur le territoire régional élargi. Lyonbiopôle s'attachera également à développer ses réseaux d'experts et d'apporteurs de compétences au bénéfice de la compétitivité des entreprises et laboratoires du territoire.

Le travail de positionnement du pôle à l'international sera entretenu ainsi que la contribution à la visibilité de la Région et de la Métropole pour les porteurs de projets et investisseurs internationaux. Les efforts de coordination avec les partenaires institutionnels et experts de l'écosystème dans une approche transdisciplinaire et cross-sectorielle seront amplifiés. Enfin, l'organisation de l'offre d'infrastructures de Lyonbiopôle au sein du Biodistrict fera l'objet d'une refonte.

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2017, d'un montant de 3 579 259 €, est présenté ci-dessous en € :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes privées	Montant (en €)	Subventions	Montant (en €)
direction générale	838 972	cotisations membres	442 640	Etat	276 000
		dotations fondateurs	405 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	413 000
développement économique et international	748 171	nouveaux partenaires	105 000	Métropole de Lyon	232 800
		sponsoring ponctuel	40 000	Grenoble-Alpes Métropole	62 000
projets de R&D et stimulation de l'innovation	548 280	conventions de partenariats/annuaire	105 000	Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand	26 000
		prestations de services	23 000		
centre d'Innovation & business center	1 391 886	projets européens	146 000		
		sous locations	1 164 000	autres	86 869
		Total 1	2 430 640	Total 2	1 096 669
<b>Total</b>	<b>3 527 309</b>	<b>Total</b>		<b>3 527 309</b>	

Il est proposé que la Métropole soutienne l'association Lyonbiopôle à hauteur de 232 800 € pour l'année 2017, soit un soutien stable par rapport à 2016, dans la réalisation de son plan d'actions 2016.

#### **4° - Pôle de compétitivité Techtera**

Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. Au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont produits 12,5 % du tonnage européen des textiles fonctionnels, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros et environ 10 000 emplois. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle compte plus d'une centaine d'adhérents. Cette position de leader européen est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus. L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires :

- soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché,
- faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les très petites entreprises (TPE) et PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur,
- porter les innovations sur les marchés en développement.

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016**

Par délibération du Conseil n° 2016-1159 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2016.

Le bilan des actions 2016 du pôle est le suivant :

- la gestion de la propriété industrielle pour la filière textile à travers le projet ECOLASTANE avec la mise en place d'un plan d'exploitation de cette propriété industrielle et notamment la participation au salon KUNSTOFF,
- le renforcement des plateformes régionales (telle qu'Axel'One) permettant le développement de nouveaux matériaux et permettant de faciliter l'implantation d'entreprises,
- l'accompagnement de projets collaboratifs de recherche et développement du montage jusqu'au financement,
- la sensibilisation des adhérents aux guichets européens avec 6 bénéficiaires en 2016,
- des actions de communication et de valorisation : la refonte du site internet, la diffusion de lettres d'information en anglais, rapports d'activité et success stories en anglais,
- l'organisation de 19 demi-journées d'ateliers répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle et en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters régionaux : atelier innovation (dont un autour de la valorisation des déchets textiles), ateliers valorisation de projets terminés, ateliers grands comptes, ateliers compétitivité,
- l'appui à l'organisation de l'événement Textival, la convention d'affaires régionale des entreprises textiles,
- le lancement d'actions qui accompagnent les entreprises pour porter leurs innovations sur des marchés en développement : lancement des Ateliers réseau textile, appréhensions et conseils autour des marchés du textile, accompagnement sur la mise en marché des produits issus de la recherche et développement collaborative. Ces actions sont éligibles au crédit impôt innovation et contribuent au développement du modèle économique du pôle.

##### **b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**

Le pôle continuera en 2017 à déployer sa feuille de route stratégique. Ses actions se déclineront comme suit :

- sur le volet innovation : développement d'une offre plus étoffée sur le domaine d'activités stratégiques et d'excellence du luxe,
- sur le volet animation : continuation des ateliers, technique d'animation éprouvée pour le montage de projets d'innovation, organisation d'un atelier grand compte international,

- sur le volet événements : participation au salon mondial des composites JEC dans le cadre de Composites Auvergne-Rhône-Alpes, au salon mondial des textiles techniques Techtextil Francfort, soutien à l'organisation de Textival 2017,

- sur le volet international : mission de prospection commerciale en Corée du Sud (rendez-vous d'affaires, visites de sites) et mission partenariale aux USA visant des grandes universités dans le domaine du textile, diffusion des communiqués de presse ciblés en France et à l'étranger sur des actions/projets des adhérents soutenus par Techtera, présence accrue au sein de la plateforme européenne Euratex, ouverture du groupement faisant appel à un commercial à temps partagé sur la zone Japon à de nouveaux adhérents,

- sur le volet communication : présence du pôle sur les réseaux sociaux,

- sur l'offre de services aux adhérents : accompagnement/formation à la préparation et au suivi des salons, candidature à l'appel un designer à résidence afin de pouvoir faire bénéficier de compétences design aux adhérents.

Enfin, Techtera continuera son action au côté d'Unitex, dans le cadre de la mise en œuvre du projet PERFECT labellisé dans le cadre du programme investissements d'avenir, en vue de la mise en place d'une halle technique.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2017, d'un montant de 1 288 416 €, est présenté ci-dessous en € :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	548 666	cotisations	260 000
frais généraux	135 950	participation adhérents et prestations	147 353
plan d'actions	69 670	administrateurs	120 000
développement international	414 130	Etat-Direccte	160 000
administrateurs	120 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	150 000
		Métropole de Lyon	70 500
		autres subventions	7 350
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (plan de développement international)	231 218
		Unitex	70 000
		autres produits	71 995
<b>Total</b>	<b>1 288 416</b>	<b>Total</b>	<b>1 288 416</b>

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 70 500 € pour accompagner l'association Techtera en 2017 dans son programme d'actions, montant identique à 2016.

#### 5° - Pôle de compétitivité Tenerrdis

Tenerrdis (Technologies énergies nouvelles énergies renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie) est le pôle de compétitivité des nouvelles technologies de l'énergie labellisé en 2005. Tenerrdis agit sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production à la gestion, en passant par le stockage autour des 6 filières industrielles suivantes : solaire, efficacité énergétique dans le bâtiment, hydrogène énergie, hydraulique, biomasse, gestion des réseaux et stockage électrique. Au 31 décembre 2016, Tenerrdis comptait 204 adhérents (contre 192 en 2015).

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération du Conseil n° 2016-1159 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2016.

Les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la sensibilisation des adhérents aux aspects non technologiques de l'innovation en s'appuyant sur les offres d'autres réseaux (pôles, clusters, KIC, ARDI, etc.) et en s'appuyant, si nécessaire, sur les outils existants comme le plan PME de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Tenerrdis prévoit, notamment, d'organiser une journée commune avec le pôle Axelera sur la biomasse,
- le pôle s'est positionné sur l'appel à projet national Territoires hydrogène. Deux projets ont été retenus dont Hyway sur le territoire métropolitain,
- l'organisation d'événements de réseaux tels que la journée open innovation, les rencontres adhérents, l'organisation d'un forum dédié au bâtiment durable,
- le développement et la structuration d'un réseau d'acteurs financiers (banques, Business angels, KIC, sociétés de capital-risque, SATT) pour conseiller et orienter les entreprises dans leurs projets, contribuer aux réflexions nationales telles que le plan industriel Réseaux électriques intelligents,
- dans le cadre de sa stratégie international : Tenerrdis propose des missions collectives de veille technologiques et économiques, la mobilisation du réseau ICN (International Cleantech Network), la mise en œuvre d'une offre globale à l'export au Maghreb, l'accueil de délégations étrangères, la participation collective à des salons tels que le salon EUW (en Autriche),
- la démarche de labellisation gold a été entamée.

**b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions 2017 du pôle Tenerrdis portera notamment sur les aspects suivants :

- l'accélération du déploiement de l'Eneret (internet de l'énergie), l'Eneret doit permettre de conjuguer économie d'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables. L'objectif pour Tenerrdis est de rassembler les acteurs autour d'une vision commune, de développer et diffuser l'expertise Eneret du pôle, de se mobiliser autour de projets structurants (Institut Smart Grid, etc.),
- le développement international afin d'améliorer la visibilité et la notoriété du pôle. Une mission en Afrique francophone est notamment prévue,
- plus généralement, la poursuite des missions classiques de mise en réseaux, d'accompagnement au montage de projets collaboratifs sur les 6 filières solaires et s'emploiera à explorer les nouvelles opportunités que sont le power-to-gas et l'éolien,
- la tenue à Lyon, en marge du salon BePositive au mois de mars, de la réunion annuelle internationale du réseau ICN (International Cleantech Network),
- l'intensification de la présence du pôle sur la scène européenne : 5 projets ont été déposés en 2016.

Le budget prévisionnel du pôle Tenerrdis d'un montant de 1 595 782 € pour l'année 2017 est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	535 983	cotisations	514 000
achats	126 227	prestations de services	64 414
services extérieurs	58 700	subvention Etat	167 920
autres services extérieurs	505 413	subvention Région Auvergne- Rhône-Alpes	261 676
impôts et taxes	7 700	subvention Métropole de Lyon	37 600
dotations aux amortissements	4 000	autres contributions publiques	50 000
		subvention Communes	60 000
emploi des contributions volontaires	357 759	autre (pôle emploi CUI)	8 245
		autres projets	74 168
		contributions volontaires en nature	357 759
<b>Total</b>	<b>1 595 782</b>	<b>Total</b>	<b>1 595 782</b>

Compte tenu des enjeux liés à la thématique énergie actuellement, il est proposé de soutenir le pôle de compétitivité Tenerrdis en lui apportant une subvention de 37 600 €, montant identique à l'année 2016.

#### **6° - Pôle de compétitivité Imaginove**

Durant ses 10 années d'existence, Imaginove s'est profondément transformé. Né de la fusion de 2 structures représentant des filières très précises (jeu vidéo et cinéma/audiovisuel), Imaginove est aujourd'hui le pôle de compétitivité des industries des contenus et usages numériques recouvrant des notions et des filières de plus en plus nombreuses et complexes : jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, multimédia, applicatifs contenus de la robotique de service, objets communicants, livre numérique, éducation et formations numériques. Aujourd'hui, de manière à clarifier le positionnement du pôle de compétitivité, la notion d'univers est beaucoup plus pertinente. Le pôle de compétitivité organise donc son action autour de typologies d'univers :

Les univers créatifs composés de 3 sous-ensembles : jeu & ludification ; connaissance & culture ; mieux vivre.

Les univers technologiques : technologies de traitement des contenus et immersives ; technologies de la donnée ; technologies interactives et sensorielles.

Pour cela, Imaginove s'appuie sur une importante filière de l'image en Rhône-Alpes qui regroupe 1 300 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image, ainsi que des événements de référence tels que le Cartoon Movie, le Festival Lumière de Lyon, le Marché et le Festival du Film d'Animation d'Annecy.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2016-1061 du 21 mars 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 155 200 € au profit de Imaginove dans le cadre de son programme d'actions 2016.

- en matière de R&D, l'association a clairement renforcé son accompagnement des acteurs privés et publics dans le montage de projets collaboratifs en vue d'appels à projets d'innovation régionaux, nationaux et internationaux. Elle a également confirmé ses "Think Tank" comme outil de veille et d'animation autour de briques technologiques, et la stimulation des partenariats pour soutenir le maillage de l'écosystème de l'innovation. Elle a notamment labellisé 60 projets de R&D dont 15 ont trouvé un financement représentant plus de 11 M€,

- en termes d'accompagnement d'entreprises, elle a également renforcé son appui aux dispositifs régionaux (Inovizi, plan PME, IdéClic, pacte PME, etc.), tout en poursuivant ses programmes d'accompagnement. Ainsi, elle a accompagné 5 entreprises dans son programme "objectif croissance", 15 entreprises pour leur stratégie de financement, 6 entreprises en appui juridique, en plus des accompagnements ponctuels,

- les actions à l'international de l'association ont permis de valoriser les entreprises et le territoire sur 13 salons ou événements majeurs (ombrelles collectives, partenariats, networking, actions de communication, etc.),

- enfin, l'association Imaginove continue à organiser certains événements phares (le Talent day, l'Open Digital lab, les "meet & greet", le Global Média Connect) et de soutenir un certain nombre de projets territoriaux structurants parmi lesquels, la French Tech, le TUBA, etc.

#### **b) - Programme d'actions pour l'année 2017 et plan de financement prévisionnel**

L'association Imaginove prévoit de déployer son plan d'actions 2017 autour de 4 axes : la gouvernance, l'innovation, les talents & développement, l'international.

Le plan d'actions 2017 se veut ambitieux. En particulier, l'association a la volonté d'atteindre une communauté de taille critique d'au moins 240 adhérents. Les actions initiées en 2016 (charte de l'adhérent, offre de services structurée et structurante, mise en place d'un "Cercle de Partenaires" etc.) doivent permettre d'atteindre cet objectif et de contribuer à la valorisation de l'image de marque d'Imaginove.

Le plan d'actions et le plan de développement international sont également ambitieux dans les domaines couverts et dans les objectifs à atteindre. Cependant, cette ambition répond non seulement aux enjeux d'attractivité exprimés par la collectivité mais aussi aux obligations imposées par la réalité des marchés. Ainsi, l'association prévoit d'être présente dans plus d'une dizaine de salons et événements internationaux.

Enfin, l'association Imaginove réaffirme sa vocation bipolaire de pôle de compétitivité créatif et technologique.

Le budget prévisionnel du pôle Imaginove d'un montant de 1 371 151 € pour l'année 2017 est présenté ci-dessous :

Recettes		Dépenses	
Métropole de Lyon	155 200 €	stratégie/gouvernance	137 544 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	544 055 €	innovation	268 530 €
DIRECCTE	163 190 €	communication	88 242 €
privées	508 706 €	financement et accompagnement	380 656 €
		international et animation territoriale	496 179 €
<b>Total</b>	<b>1 371 151 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 371 151 €</b>

Il est proposé un financement de la Métropole à hauteur de 155 200 € pour accompagner l'association Imaginove en 2017 dans son programme d'actions, montant identique à 2016.

### 7° - Cluster Lumière

Le Cluster Lumière, association loi 1901, qui compte plus de 160 adhérents (contre 150 fin 2013), a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de Philips France, du Comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'École nationale des travaux publics d'État (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville). Le pôle cluster comptait 167 adhérents en décembre 2016.

Le Cluster Lumière répond aux enjeux majeurs que la filière de l'éclairage rencontre actuellement, soit l'efficacité énergétique, la révolution technologique des LED (diodes électroluminescentes), l'approche de l'éclairage par les usages et l'émergence de "l'éclairage intelligent" (confort, bien-être, santé pour l'homme).

Le Cluster Lumière ambitionne de devenir d'ici 2020 un véritable moteur de développement économique et industriel pour les entreprises de la filière éclairage en devenant :

- le centre de référence national de l'éclairage made in France,
- un pôle fédérateur autour de projets d'innovation / R&D et démonstration pour revisiter la notion d'éclairage et inspirer des nouveaux usages,
- l'interface privilégiée entre le monde politique et une sphère industrielle particulièrement innovante, qui cherche des appuis pour valoriser ses savoir-faire.

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération du Conseil n° 2016-1159 du 2 mai 2016, la Métropole a accordé au Cluster Lumière une subvention de 44 180 € pour la réalisation de son plan d'actions 2016. Les principaux résultats du programme d'actions pour 2016 a porté sur :

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises : la diffusion de 10 lettres d'information, de 12 flash info et de 6 numéros de génération LED (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du cluster et l'enrichissement du site internet dans sa version française,
- la participation du cluster à des événements nationaux et internationaux tels que le Forum LED en décembre 2016, la convention d'affaires Light Festival Forum en décembre 2016,
- le développement international : la promotion à l'international du cluster à travers notamment une mission collective aux Emirats Arabes Unis, l'accompagnement des entreprises : missions collectives sur des salons, veille marché, soutien à la prospection et à l'implantation via le club export, la représentation du cluster dans les instances européennes notamment dans le cadre du projet SSL Erate,
- la structuration du projet LUMEN.

**b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions pour 2017 s'inscrit dans la continuité des actions conduites en 2016. Il portera notamment sur :

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises la diffusion de 10 newsletters, l'alimentation de la plateforme d'échange et de veille, la diffusion de 6 documents d'information sur les normes et la réglementation en matière de LED en partenariat avec PISEO, l'organisation de 3 soirées du cluster, l'enrichissement du site internet, la participation à Forum LED au Village des partenaires de la Fête des Lumières, au salon ONLYLIGHT, au salon LUMIVILLE,

- le développement à l'international à travers l'export et l'interclustering via une mission de prospection aux Emirats Arabes Unis, la continuité du programme SSL Erate, l'invitation de donneurs d'ordre étrangers sur le village des partenaires de la Fête des Lumières, un déplacement à Bruxelles avec le réseau ELCA,

- la continuité des actions du projet LUMEN : le lancement de la promotion et de la prospection client,

- l'appui à l'innovation technologique à travers l'animation des ateliers techno, de think tank sur des thématiques telles que l'impression 3D, la fiabilité des systèmes d'éclairage, la diffusion du label CERTILED obtenu par le GIL avec le Cluster Lumière pour permettre aux matériels français dans un premier temps de garantir le respect des caractéristiques photométriques annoncées par les fabricants,

- le développement des compétences et le dialogue social. Le cluster participera dans ce cadre au projet de création d'un campus Lumière porté par le Rectorat,

- l'entrepreneuriat et le financement des entreprises : assurer une veille pour les adhérents sur les opportunités et les outils de financement, intégrer les jeunes entrepreneurs dans le réseau du cluster via une intégration dans les groupes projets collaboratifs.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2017 d'un montant de 682 876 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
animation du réseau	198 150	Métropole de Lyon	44 180
accompagnement entreprises	135 546	Région Auvergne-Rhône-Alpes	238 098
frais de fonctionnement	114 180	produits du cluster	170 598
divers	5 000	participation administrateurs	230 000
emploi des contributions volontaires	230 000		
<b>Total</b>	<b>682 876</b>	<b>Total</b>	<b>682 876</b>

Il est proposé d'accorder au Cluster Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 180 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017, montant identique à l'année 2016 ;

**8° - Clust'R Numérique**

L'association Clust'R Numérique a été créée en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Etat et de la Communauté urbaine de Lyon. Cette association fait partie des 12 clusters économiques constitués en Rhône-Alpes. Elle fédère aujourd'hui 500 acteurs de la filière et compte 260 adhérents cotisants.

L'objet de l'association est de promouvoir le logiciel comme une brique essentielle de la filière numérique, de développer la performance et l'innovation de ses membres et faire rayonner la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses Métropoles.

Pour ce faire, l'association adresse les problématiques majeures rencontrées par les entreprises du logiciel et des services numériques et leur propose un plan d'actions annuel articulé autour de 4 enjeux majeurs : fédérer les entreprises de la filière, les faire grandir, les aider à innover et, enfin, rayonner.

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016**

Par délibération du Conseil n° 2016-1294 du 27 juin 2016, la Métropole a accordé au Clust'R Numérique une subvention de 112 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2016. Celui-ci a porté sur la recherche d'avantages compétitifs pour les entreprises des domaines du logiciel et des services numériques à travers 4 grandes familles d'actions :

- promouvoir la filière et ses savoir-faire : animation de l'annuaire Digital Régional (700 entreprises lyonnaises référencées), promotion de l'écosystème auprès de prospects de l'ADERLY (10 entreprises rencontrées), implication dans le programme Big Booster (jury et mentor), entre autres,

- trouver des clients, des financements structurants et sourcer l'innovation (startups/ETI/grands groupes) : organisation de 3 smart data challenge avec le TUBA et Axeleo, organisation de 5 ateliers de partage de bonnes pratiques entre grands comptes, organisation de 2 Innovation Dating dans le cadre du club Open innovation,

- compétitivité et avantage concurrentiel : le Clust'R Numérique est devenu en 2016 le nouveau porteur du Pass french tech Lyon (4 labellisés par an). Il a, également, organisé 6 ateliers de partage de bonnes pratiques entre grands comptes,

- trouver des aides structurantes (aux startups) : organisation du concours 333 (8 startups lyonnaises valorisées), 50 rendez-vous miroirs organisés en 2016.

A ce programme se sont ajoutées les 2 actions phares que sont l'observatoire de la filière numérique en Auvergne-Rhône-Alpes et la création d'un nouvel événement dédié à la filière, le Digital Summ'R qui a réuni plus de 600 participants au mois de juin.

Le Clust'R Numérique s'est également impliqué dans la préparation du www2018, événement scientifique mondial sur le web, qui se tiendra à Lyon au printemps 2018.

**b) - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions pour 2017 s'inscrit dans la continuité des actions conduites en 2016. Il portera notamment sur :

- fédérer la filière numérique en Auvergne-Rhône-Alpes, avec plus spécifiquement pour le territoire lyonnais :

- . la mise à jour de l'annuaire des entreprises,
- . la diffusion d'une lettre d'informations hebdomadaire,
- . 6 rencontres adhérents,
- . 2 témoignages vidéos d'entrepreneurs du territoire,

- accompagner la croissance des entreprises :

- . organisation de 2 rencontres éditeurs/consultants sur Lyon,
- . accompagnement d'entreprises dans le cadre des programmes Commercial PME et RH PME,
- . collaboration aux salons Go Numérique, Lyon Fund Day et Blend Web Mix,
- . élaboration d'une cartographie de l'offre de formations,

Le cluster continuera à porter le dispositif Pass french tech et accompagnera des entreprises à l'international sur les salons CES, Mobile World Congress, Salon CEBIT Hanovre, entre autres. Par ailleurs, le cluster créera 3 commissions internes (ressources humaines, R&D et marketing) pour proposer des actions spécifiques à déployer,

- innover : 2 comités de labellisation seront créés pour les projets d'innovation, 10 matinales performance ainsi que l'animation du club open innovation qui met en contact des startups et des grands comptes du territoire (objectif 4 dans l'année).

- rayonner : il est important pour le cluster et ses entreprises d'être reconnus à l'extérieur du territoire. Il pourra s'appuyer pour cela sur la 2ème édition de son événement annuel (Digital Summ'R), véritable rendez-vous annuel destiné aux dirigeants d'entreprises du numérique. Il publiera également son observatoire de la filière et renforcera les liens créés à l'échelle régionale et nationale avec d'autres structures numériques.

Le Clust'R Numérique est, par ailleurs, membre de Lyon french tech et animateur de la démarche french tech à l'échelle régionale. Il poursuivra son implication dans cette démarche.

Le budget prévisionnel du Clust'R Numérique pour l'année 2017 d'un montant de 746 000 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	336 700	Métropole de Lyon	112 000
charges de personnel	400 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	317 237
achats	3 300	DIRECCTE	19 244
dotations	6 000	Grenoble Métro	24 500
		participation administrateurs	95 019
		produits du cluster	178 000
<b>Total</b>	<b>746 000</b>	<b>Total</b>	<b>746 000</b>

Il est proposé d'accorder au Clust'R Numérique une subvention de fonctionnement d'un montant de 112 000 € pour la réalisation de son plan d'actions 2017, montant identique à l'année 2016 ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 703 680 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 56 400 € au profit de l'association LUTB Transport & Mobility Systems,
- 232 800 € au profit de l'association Lyonbiopôle,
- 70 500 € au profit de l'association Techtera,
- 37 600 € au profit de l'association Tenerdis,
- 155 200 € au profit de l'association Imaginove,
- 44 180 € au profit de l'association Cluster Lumière,
- 112 000 € au profit de l'association Clust'R Numérique,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Axelera, LUTB TMS, Lyonbiopôle, Techtera, Tenerdis, Imaginove, Cluster Lumière et Clust'R Numérique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864 pour un montant de 659 500 € - fonction 632 - opération n° 0P02O1576 pour un montant de 44 180 € - opération n° 0P02O2626 pour un montant de 112 000 € - fonction 632.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.